



Obtenir un titre de sejour en france

Par **rabidon**, le **27/03/2009** à **17:15**

je suis d'origine marocaine de nationalité française et je me suis mariée en france il y'a moins de 3 mois à un marocain de nationalité marocaine qui résidait en allemagne. ensuite nous avons demandé à la prefecture le titre de sejour pour mon mari mais ils lui ont dit qu'il fallait ramené de l'allemagne un visa long sejour du consulat français , document qu'on a pas voulu lui délivré car on lui avait annulé son visa du fait qu'ils soient restés ss nvelles de lui depuis plus de six mois. (il était en france avec moi) et ce même si son visa était valable encore 1 an. d'autre part je suis enceinte.

on voudrait savoir d'abord si ss ce visa la prefecture peut delivrer le titre de sejour et dans le cas contraire quels recours nous avons?

on a tt fait ds les normes et mon mari pour moi n'a pas eu de chance parce qu'il avait ses papiers en règle, et en plus vu ma situation j'aimerais savoir si ça peut nous aider?